

DEC130240DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Michel de Mathelin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7357 intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123202DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7357, intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie* dont le directeur est M. Michel de Mathelin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice Heitz [DR adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Heitz, délégation est donnée à M. Thomas Noel [DR adjoint], M. Daniel Mathiot [DR adjoint] et M. Robert Mosé [DR adjoint], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2013

Le directeur d'unité
Michel de Mathelin

Signatures des sub-délégataires :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Michel de Mathelin :

Fabrice Heitz :

Thomas Noel :

Daniel Mathiot :

Robert Mosé :